



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Monsieur Olivier BOISTEAUX  
Président  
Syndicat indépendant des commissaires de police (SICP)  
secretariat@commissaires.fr

Paris, le **09 OCT. 2024**

Réf. : 24-013397-D/ BDC-SCCI / CCA

Monsieur le Président, *Olivier*,

Vous avez appelé mon attention sur la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier d'une disposition, modifiant les articles L256-1 à L256-5 du Code de la sécurité intérieure, qui vise à encadrer le recours à la vidéosurveillance des locaux de garde à vue.

Attentif à votre démarche, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de vos observations et des préoccupations que vous exprimez.

Soyez tout d'abord assuré que je me tiens aux côtés des policiers, qui font preuve au quotidien d'un professionnalisme et d'un engagement remarquables dans l'accomplissement de leurs difficiles missions au service de nos concitoyens et de la Nation

Dans le souci d'entretenir et de renforcer le dialogue avec l'ensemble des organisations syndicales de policiers, j'ai souhaité organiser rapidement une rencontre, le 11 octobre prochain à 10 heures, à laquelle vous êtes convié. Elle sera l'occasion pour vous de vous exprimer et de développer les points que vous soulevez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno RETAILLEAU

